



Premier ministre

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 2 novembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réunion consacrée à la situation des mineurs non accompagnés de Calais

Manuel VALLS, Premier ministre, a reçu ce jour, aux côtés de Jean-Jacques URVOAS, Garde des sceaux, ministre de la Justice, et Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur, les représentants de l'Association des départements de France, de l'Association des maires de France et de France urbaine afin de leur dresser un bilan de l'évacuation du campement de Calais et de leur exposer la situation concernant les mineurs. Le Premier ministre a à ce titre remercié l'engagement des élus aux cotés de l'Etat pour la gestion de cette situation humanitaire difficile.

Concernant les mineurs, ils seront transférés du centre d'accueil provisoire de Calais vers les centres d'accueils et d'orientation pour mineurs (CAOMI) repartis sur le territoire d'où les demandes de départ vers la Grande-Bretagne seront étudiées par les autorités britanniques. Les mineurs n'ayant pas d'attache en Grande-Bretagne verront leur situation évaluée avant une prise en charge progressive dans le cadre du dispositif de droit commun. A ce titre, le département dans lequel ils seront accueillis ce mercredi ne sera pas automatiquement celui dans lequel se trouve le CAOMI où ils auront été reçus dans un premier temps.

Le Premier ministre a informé les départements de France que l'Etat assurera la responsabilité et le coût de la prise en charge des mineurs le temps de l'évaluation de leur situation et qu'une négociation sera ouverte avec les départements sur la prise en charge du coût de ces mineurs une fois entrés dans le dispositif de droit commun de l'aide sociale à l'enfance. Il a, dans ce cadre, sollicité le concours bienveillant des départements pour la pleine réussite de cette opération qui permettra de vider définitivement le campement de Calais et de veiller à une prise en charge digne des mineurs non accompagnés.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 - 01 42 75 80 15

communication@pm.gouv.fr